Rétractation vente véhicule occasion

gants si le vendeur affirme le contraire...

Par Buchon456
Bonjour, j'ai acheté un véhicule d'occasion avec control technique en contre visite.
Le jour de la vente nous avons vérifié le document du control technique, défaut majeur feu de stop, bon OK pas de souci nous verrons bien, sauf que je n'avais pas vu la date du ct qui est de 2012
J'ai retrouvé le nouveau ct dans la. Boîte à gant, qui date de 2020 avec plein de défaut majeur.
Y'a t'il une raison d'annuler la vente ?
Merci
Bonjour Tout à fait s'il y avait obligation de contre visite (défauts majeurs?)et que celle-ci n'a pas été effectuée
Par Buchon456
Merci de votre réponse, oui l'ancien ct donnais une contre visite pour un feu de stop, je disais au gars bon ce n'est rien ça alors que ce n'était pas le ct le plus récent, qui lui donne beaucoup de défaut majeur.
Ne va t'on pas me dire oui mais Monsieur vous étiez au courant de la contre visite ? Sachant que j'ai accepté la vente en remettant un chèque.
Par ESP
C'est en effet le risque. Je ne connais pas le prix du véhicule, mais un arrangement amiable est largement préférable à une action en justice, longue et incertaine.
En lui disant qu'ils m'ont donné un ct de 10 ans d'âge et que j'ai été dupé ?
Par tactac67
Est-ce qu'il s'agit d'un vendeur professionnel ou particulier ?
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16540
Par janus2
Bonjour, Le problème sera pour vous de prouver que vous n'avez eu que l'ancien CT et non le nouveau qui était dans la boite à